Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260702-2026_05_12-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU JEUDI 2 JUILLET 2026

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de LORIENT

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
INFORMATION SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) POUR L'ANNEE 2025

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du jeudi 2 juillet 2026

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 30

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
M. JESTIN, Mme DUMONT, M. KIEN, Mme LE MOËL RAFLIK, M. JUMEAU, Mme KERARON, Mme LE HENO, M. LE GUENNEC, Mme PEYRE, Mme LE BOËDEC, Mme LE GAL, Mme AMEUR DIAB, M. LE HEN, Mme LANCELOT, M. LE NY, M. COQUELIN, M. MARTINEAU-MARCENY, Mme BUSSENEAU, Mme PLESTAN, Mme SORET-CELLE, M. GONTIER, Mme DUIC, M. BERTHET, M. GARNIER, M. CABON, M. HEMON, M. FUCHS, M. HENAFF, Mme LE COZ, Mme COHO

Absents excusés :
M. FOSSÉ donne pouvoir à Mme PEYRE
Mme LE GAL donne pouvoir à M. KIEN
Mme LE HUEC donne pouvoir à M. JUMEAU
Mme LOPEZ-LE GOFF donne pouvoir à M. LE GUENNEC
M. DELLA donne pouvoir à Mme DUIC

M. KIEN est élu secrétaire de séance pour la présente session.

Rapport de M. JESTIN

L'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) présente annuellement au conseil municipal les travaux de la Commission.

Rappelons que cette commission est constituée de représentants du Conseil municipal et de représentants d'associations locales désignés par délibération du Conseil Municipal.

La CCSPL a pour vocation :

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260702-2026_05_12-DE

- d'examiner les rapports financiers et d'activités établis par les titulaires de délégation de service public et par les représentants des régies dotées de l'autonomie financière,
- d'émettre un avis avant tout projet de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière.

La CCSPL de la commune s'est réunie le 13 novembre 2025 pour examiner les rapports annuels financiers et d'activités de la régie municipale des pompes funèbres, de la régie municipale de la Halte Nautique, de la délégation de service public de la piscine Aqualane's confiée à la société CIB- CHANARD, de la délégation de service public de la fourrière automobile confiée à la SARL COMBOT et de la délégation de service public du réseau de chaleur bois confiée à la société DALKIA,

Vu L'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration Générale, Finances, Relations humaines du 22 juin 2026,

Considérant le rapport de la commission du 13 novembre 2025 joint en annexe,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article unique : PREND ACTE du compte rendu des travaux de Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 13 novembre 2025.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER ★ 56 (MORBIHAN) ★